

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 5 (1929-1930)

Heft: 21

Artikel: La valeur de notre armée (1914 - 1918)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

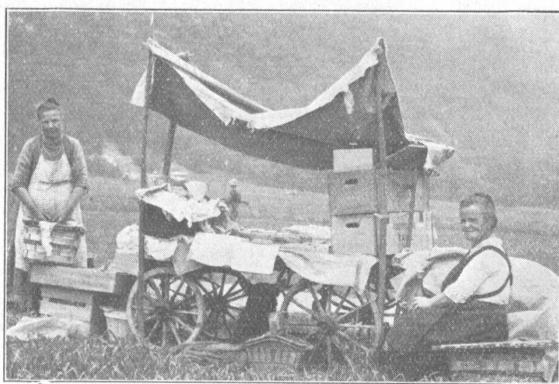
Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

der Grenzbesetzung nicht wieder aufgenommen worden. Seither herrscht ein lebhafter Streit über die Frage der Wiedereinführung.

Die turnerischen Prüfungen sind zuerst im Jahre 1904 durch eine bündesrätliche Verfügung eingeführt worden. Durch die Militärorganisation vom Jahre 1907 erhielten sie die gesetzliche Grundlage. Diese Prüfungen sind also durch das Gesetz ausdrücklich vorgesehen. Sie könnten auf die Dauer nur durch die Aufhebung der betreffenden gesetzlichen Vorschrift unterdrückt werden.

Im Oktober 1927 hat nun der Bundesrat den eidg. Räten einen Bericht unterbreitet, worin er beantragte, beide Prüfungen, sowohl die pädagogische, als die tur-



Die schöne Seite des Soldatenlebens:
Die «fairebare Marketenderin». (Hohl, Arch.)

Les côtés joyeux de la vie militaire: La vivandière ambulante.

nerische wieder aufzunehmen. Der Bericht ist von beiden Räten behandelt worden. Während der Ständerat in zustimmendem Sinne Kenntnis nahm, lehnte der Nationalrat die Wiedereinführung der pädagogischen Prüfungen ab. Mit der Wiedereinführung der turnerischen Prüfung waren somit beide Räte einverstanden. Das eidg. Militärdepartement glaubte daher jetzt schon, vor der Erledigung der Differenzen zwischen den beiden Räten, die Wiedereinführung der turnerischen Prüfungen in Aussicht nehmen zu können. Es hat daher schon vor einiger Zeit die Vorbereitungen begonnen. Das Prüfungsreglement ist bereits gutgeheissen worden. Es sieht vier Prüfungen vor, nämlich Schnellauf, Weitsprung, Hantelheben und Kugelstossen. Die letztere Disziplin ist bereits Bestandteil des Programms für den turnerischen Vorunterricht. Die Durchführung der Prüfungen hängt natürlich von der Kreditbewilligung der eidgenössischen Räte ab, die bei Anlass der Beratung des Budgets des eidgenössischen Militärdepartementes sich auszusprechen haben.

Hoffen wir, dass auch die pädagogischen Prüfungen recht bald wieder auflieben werden. Die heutige sportbegeisterte Zeit könnte die damit zum Ausdruck gebrachte Betonung der Wichtigkeit der Förderung geistiger Fähigkeiten recht wohl ertragen.

M.

La valeur de notre armée (1914-1918)

Dans la «Gazette de Lausanne» du 16 juin nous trouvons un intéressant article qui tous nos camarades voudront lire:

Pendant la période de tension politique qui précédait l'ouverture des hostilités, en 1914, les états-majors fran-

çais et allemands étaient parfaitement renseignés sur notre armée. Leur plan de campagne tenait compte des possibilités de résistance de la Belgique et de la Suisse.

L'idée qu'on se faisait à l'étranger de notre préparation militaire, de l'esprit qui animait nos troupes a préservé notre pays du sort cruel de la Belgique. Les preuves officielles abondent. La mobilisation rapide de l'armée fédérale, sa concentration dans la région Olten-Bâle-Porrentruy affermirent notre situation internationale. Si, à ce moment, la Suisse avait été désarmée et incapable de faire respecter sa neutralité, la tentation eût été forte pour les belligérants d'emprunter les ponts de Bâle, le saillant de Porrentruy et les passages du Jura pour envelopper l'aile droite française ou l'aile gauche allemande.

Le commandement français s'efforçait, depuis longtemps, de savoir quelle serait l'attitude des neutres (Belgique et Suisse) en cas de conflit. Le «plan de renseignements» approuvé par le général Joffre, le 28 mars 1914, attachait une grande importance «à la répartition des troupes et aux travaux de défense exécutés en Belgique et en Suisse». L'état-major français cherchait à découvrir si l'Allemagne préparait une offensive brusquée dans la direction de Liège ou de Bâle. Il s'agissait, pour lui, de déterminer «quels étaient les préparatifs faits par la Belgique et la Suisse pour résister à l'invasion». (Voir pour les détails, l'ouvrage du col. Feyler: L'antimilitarisme en Suisse, Ch. VII.)

Le 28 juillet 1914, le gouvernement français chargea son attaché militaire, le commandant Pageot, de demander à Berne, ce que ferait la Suisse, en cas de violation par l'Allemagne de la gare badoise de Bâle et de la région de Porrentruy. M. Décoppet, chef du Département militaire fédéral, et le colonel-commandant de corps Sprecher de Bernegg, chef d'état-major de l'armée suisse, déclarèrent alors formellement «que la Suisse s'opposerait par tous les moyens à l'utilisation par l'Allemagne de la gare de Bâle, ainsi qu'au passage par l'enclave de Porrentruy.» Cette déclaration catégorique fut télégraphiée à Paris, à 1 h. 30, soir.

Dès la mobilisation, l'état-major français est préoccupé de savoir «s'il y a des débarquements de troupes allemandes en gare badoise de Bâle et le long du Rhin en amont de Bâle; si le dispositif de rassemblement des Suisses s'oriente plus particulièrement face à l'Allemagne ou face à la France».

Pendant la période de concentration, du septième au douzième jour, les Français ont un intérêt primordial à savoir leur flanc droit couvert par l'armée suisse: «... Il importe que toute violation de la frontière suisse par les Allemands soit immédiatement signalée au général commandant en chef.» (Annexe No. 10 du plan de renseignements.) Les Français se seraient autorisés d'une menace allemande pour prendre contact avec l'armée suisse. (Annexe 10.)

Mais l'état-major allemand avait adopté le plan Schlieffen, modifié par Moltke II., c'est-à-dire le passage par la Belgique, se basant sur des rapports comparatifs. D'un côté, l'armée suisse prête à la guerre (Kriegbereites Heer) et le terrain difficile de notre pays; de l'autre, l'armée belge relativement faible (verhältnismässig schwache Armee) les plaines ouvertes des Flandres, et les forteresses de la Meuse pauvres en munitions.

Et pourtant, la défense opiniâtre de la petit armée belge causa quelque stupeur aux onze corps allemands et à leurs chefs, qui avaient sous-estimé sa valeur. Les

débris de l'armée du roi Albert se cramponnèrent sur l'Yser, dernière parcelle du territoire national, montrant ainsi que tant que l'armée existe et se bat, le pays même occupé par l'ennemi, n'est pas perdu. Les Serbes nous ont donné le même exemple. Dans la plus grande détresse, l'armée est l'âme d'une nation. La Suisse, au cours de son histoire, en a fait plus d'une fois l'expérience.

Les textes cités plus haut mettent en face des réalités, dit le colonel Feyler, «ils font voir combien nulles sont les théories de l'intellectualisme pacifiste en Suisse comme ailleurs».

Quel a été, maintenant, le rôle de notre armée de 1914 à 1919, pendant que la guerre faisait rage autour de nous? La garde vigilante de nos divisions a-t-elle enlevé aux belligérants toute velléité d'utiliser le territoire suisse? L'excellent ouvrage du colonel Cerf: *La guerre aux frontières du Jura* (Payot), répondra à cette question. Nous y renvoyons ceux qui désirent être complètement orientés.

On peut affirmer, avec le colonel Feyler, que «toute la politique militaire de nos voisins a été conditionnée par l'existence de notre armée qu'il valait mieux laisser l'arme au pied plutôt que de la provoquer».

Tandis que l'armée suisse montait la garde et, par un entraînement continual, augmentait chaque jour sa force combattive, à l'étranger on étudiait son organisation et son rendement. En juillet 1915, l'ancien président des Etats-Unis, Roosevelt, prononçait à Los Angeles un discours-programme, devant une foule immense:

«Profitons, disait-il, des leçons de la guerre actuelle, en ce qui concerne la Belgique et la Suisse. Ces deux pays sont petits; leur territoire est englobé dans celui des combattants. L'un et l'autre étaient une voie d'invasion.

Il y a un siècle (1798—1799) la Suisse était ouverte à toutes les invasions. Mais cette expérience lui a servi. Elle a appris qu'il faut être fort et prêt à tout. Les Suisses ont créé une armée de premier ordre qui pouvait être jetée à la frontière dès le premier moment, et c'est pour cette raison que l'intégrité de la Suisse a été respectée.

La Belgique, au contraire, a donné un exemple qu'il convient de ne pas suivre. Elle n'a pas voulu s'armer à temps. Cette nation était devenue prospère économiquement. Mais, en ce qui concerne sa sécurité, elle se fiait aux traités. On a vu ce que ceux-ci signifient. La Belgique expie cette erreur d'une manière terrible.

Si l'on compare les forces de la Suisse à son étendue, elle est, peut-être, la nation la mieux protégée dans une guerre. L'Amérique doit se hâter d'imiter l'exemple suisse.

Plus la guerre se prolongeait, plus les belligérants vouaient leur attention à l'attitude de l'armée suisse. Les états-majors alliés se demandaient si les Allemands, dans l'impossibilité de percer le front entre la Suisse et la mer du Nord, allaient essayer de le tourner par le Jura suisse. Jusqu'à quel point pouvait-on compter sur l'armée suisse pour interdire le passage?

L'état-major français étudia, à trois reprises, la collaboration de divisions franco-britanniques à la défense de la Suisse, dans l'idée que les Allemands n'hésiteraient pas à violer la neutralité suisse, après la Belgique s'ils pouvaient le faire par surprise. Ces études commencées dans l'hiver 1915—1916, se poursuivirent en 1916 et aboutirent en 1917 à un plan complet de jonction des armées franco-suisses sur le versant oriental du Jura

(Plan H). Le général Weygand avait travaillé avec l'état-major suisse. Le groupe d'armées d'Helvétie, comprenant les armées de Belfort, du Jura et de Genève, devait être transporté en Suisse par 1800 trains, en onze jours, pendant que l'armée fédérale opposerait un premier obstacle à l'envahisseur.

En janvier 1917, trois divisions françaises stationnaient entre Belfort, les camps de Valdahon et de la Valbonne, prêtes à soutenir nos troupes. En même temps le Conseil fédéral remobilisait brusquement la 2me division. Notre état-major groupait, en février 1917 les 2e, 4e, 5e divisions et 2 brigades de cavalerie, formant une masse de 80,000 hommes, dans le massif des Rangiers, pour exécuter des manœuvres d'armée.

Au début de 1918, le plan H fut modifié, dans le sens d'une intervention éventuelle de divisions anglaises et italiennes, aux côtés des Français. En novembre de la même année, l'armée préservait le pays de la révolution.

Ainsi donc, à aucun moment de la guerre, notre neutralité ne nous a protégés. Nous étions à la merci d'un incident. Seule, notre armée, ses effectifs, ses mouvements, son état moral pesaient dans la balance et servaient de base aux résolutions des belligérants. Ces faits appartiennent à l'histoire. Ceux qui soutiennent le contraire discourent dans le vide.

En 1914, la Suisse avait des obligations internationales. Le congrès de Vienne, en 1815, avait reconnu sa neutralité en échange d'une promesse solennelle: Notre



Die schöne Seite des Soldatenlebens:
Nach dem Hauptverlesen. (Hohl, Arch.)
Les côtés joyeux de la vie militaire: Après l'appel principal.

peuple devait faire les sacrifices nécessaires à la défense de son territoire. Nous avons loyalement rempli nos devoirs internationaux, dans l'intérêt de l'Europe.

Nos antimilitaristes refusent à l'armée suisse de 1914 toute préparation technique, toute valeur défensive. C'est une insulte et une calomnie. Tous ceux qui ont vécu avec nos soldats à la frontière, savent quels auraient été leur courage et leur solidité s'il avait fallu défendre le pays.

La grande guerre nous a fourni la preuve éclatante de leurs qualités traditionnelles: 12,000 Suisses, engagés volontaires, ont fait campagne dans les rangs de la Légion étrangère; 8000 sont tombés, de 1914 à 1918. Ces

hommes originaires de tous les cantons, se sont battus splendidelement. Ils ont valu au drapeau du régiment de marche de la Légion la plus haute distinction de l'armée française: la croix de la Légion d'honneur. Cités sept fois à l'ordre de l'armée, les Suisses ont été les premiers à porter la fourragère rouge. La croix de guerre fut attachée six fois à leur drapeau et la médaille militaireacheva de rendre célèbre cet «héroïque régiment que son esprit de sacrifice et sa bravoure légendaire ont placé au premier rang. (Citation de 1919.)

Ces hommes étaient nos frères et nos camarades. La Suisse héroïque s'est reconnue en eux. Notre armée était prête à suivre leur exemple.

V.

Billet du jour

Souriez si vous voulez, mais l'Europe entière a les yeux sur nous . . . pour une question peu importante il voilà qui sera toujours difficile à savoir mais le fait est qu'un journal anglais a fait paraître récemment une information sensationnelle que le «Progrès civique» de Paris vient de reproduire avec le plus grand sérieux. Voici du reste la phrase lapidaire qui introduit le sujet: «Dans l'armée suisse, on a décidé de remplacer toutes les musiques militaires par des gramophones !»

Ne tombez pas à la renverse! Il y a des gens parfaitement sains d'esprit qui admettent des nouvelles semblables! La feuille française, inspirée sûrement par sa collègue britannique, donne des précisions admirables qui feraient bon effet dans un journal humoristique: «déjà les soldats qui sont à la gauche d'un colonne en marche ont du mal à maintenir la cadence du pas parce qu'ils entendent imparfaitement la musique qui est en tête.

Ne pensez pas, qu'avec un gramophone ils n'entendront plus rien du tout! . . . Un officier suisse a inventé un appareil récepteur de T.S.F. sous forme d'un disque de minimes dimensions que chaque troupe attache au collet de sa tunique et qui lui permet de percevoir très nettement les airs martiaux enregistrés sur la disque du gramophone posé à la tête du bataillon! . . .

Qui l'aurait cru??? . . . Nos braves fanfares ont fini leurs jours! . . . Vous vous souvenez tous, n'est-ce pas, chers camarades, des formidables randonnées de la mobilisation? . . . On allait sous la pluie ou sous le soleil de feu, le dos courbé, la tête basse, les bras douloureux! Mais l'étape s'annonçait; voilà la ville ou le village avec les habitants . . . les habitantes surtout, qui sur le pas de leur porte se préparaient à nous encourager de la voix et du geste. Aussitôt la fanfare se mettait de la partie! Epuisée la grosse caisse? . . . Quelle erreur! . . . Fatigués les tambours? . . . Mais non! . . . A bout de souffle le petit bugle ou le trombone? . . . Allons donc! . . . Les plus boueux, les plus poussiéreux, les plus «vannés» se précipitaient sur leur instrument et la fanfare glorieuse nous réveillait! . . . Les dos se redressaient, les jarrets se tendaient, les regards vaguement ternes redevenaient vifs . . . et le bataillon défilait proprement dans les rues en fête!

Et le soir, après la déconsignation, c'étaient encore nos bons musiciens qui égayaient la place publique tandis que les filles se poussaient du coude au passage d'un groupe de sous-offs bien astiqués!

La fanfare! . . . Quels souvenirs! . . . Depuis les dianes en musique du dimanche matin à l'école de recrues jusqu'aux retraites glorieuses à travers les villages de la frontière durant la grande guerre et jusqu'aux con-

certs et jusqu'aux revues après les grandes manœuvres! Prises du cher drapeau, défilés de fin d'école, aubades fêtes . . . c'est tout cela la fanfare. Et les «fanfareux» le savent bien puisqu'ils sont toujours fiers!

Et des fumistes, des farceurs voudraient supprimer la fanfare des bataillons suisses? Non, non, . . . assurez-vous! On est progressistes chez nous, nous aimons les inventions modernes, autant et peut-être plus qu'ailleurs; mais de là à douter le col de nos tuniques d'un appareil de T.S.F. il y a loin!

Sans compter que ce serait d'un pittoresque achèvé, ces compagnies «musicales» qui s'en iraient sur les grandes routes, chacune ayant son air à la mode! . . . Au fond qui sait? On a toujours dit que la musique adoucit les mœurs! Devant tant d'harmonie peut-être les peuples finiront-ils par se mettre d'accord et nous n'aurons plus de guerre; à l'intérieur des frontières ce sera aussi la fraternité qui règnera et la Suisse sera à l'honneur parmi les peuples de la terre pour avoir, grâce au col de tunique — gramophone, fait régner la paix parmi les hommes!

Tout cela c'est une bonne farce! Il vaut mieux voter 20 millions pour notre aviation malgré les cris des anarchistes! Nous en serons plus en sûreté!

D.

Die eidg. Armee — Entwicklung bis auf unsere Tage.

Von Oberst i. Gst. M. Feldmann.

In der Mediationszeit wurde 1804 von der Tagsatzung der Entwurf zum «Allgemeinen Militärreglement für den schweizerischen Bundesverein» angenommen. Die durch Art. 2 der Mediationsakte festgesetzte Truppenmacht von 15,203 Mann sollte in sieben Legionen eingeteilt werden. Der Entwurf gelangte nicht zur Ausführung.

Am 5. 1807 wurde das «Allgemeine Militärreglement der eidgen. Kontingentstruppen» zum Beschluss erhoben. In der Einleitung wird der wichtige Grundsatz aufgestellt: «Die Bildung der eidgen. Kontingents-Korps muss so beschaffen sein, dass die Nachteile, die mit einem jeden Militär-Föderativsystem verbunden sind, so viel wie möglich gehoben oder wenigstens vermindert werden; daher alles, was auf Organisation, Oberkommando, Waffenübungen, Disziplin, Dienst, Bewaffnung, Besoldung und Verpflegung der Kantonkontingenter Bezug hat, nach einem **völlig gleichförmigen Fusse** eingerichtet werden soll.» Wenn nach diesem Grundsatz weiter gearbeitet wurde, konnte eine einheitliche Armee geschaffen werden. Aber man konnte nicht zu einer konsequenten Durchführung dieser Grundsätze gelangen. Es gab allerdings «Zentral-Militärbehörden», die aus dem Generalstab bestanden, dem von der Tagsatzung ernannten General, 1 Oberst Quartiermeister, 1 Oberst Kriegskommissär, 1 Oberst Inspecteur der eidgen. Artillerie und einer «möglichst beschränkten Anzahl» eidgen. Obersten, aber der Unterricht, die Bewaffnung und Ausrüstung war den Kantonen überlassen; sie sollen allerdings in allen Kantonen gleichförmig und so vollständig als möglich sein», aber man kann sich leicht denken, wie es mit dieser Gleichförmigkeit bestellt war. Das Kontingent bieb auf 15,203 Mann bestehen, wobei im Notfall die Kantone ein zweites gleichstarkes Kontingent bereit halten sollten.

Nach den Erfahrungen der napoleonischen Zeit wurde am 20. August 1817 das «Allgemeine Militärreglement für die schweizer. Eidgenossenschaft» beschlossen. Diese